

CFF Cargo : avenir des points de desserte dans le canton du Jura ?

Pour des raisons de rentabilité, CFF Cargo pense entreprendre des restructurations et envisage de reconsidérer une centaine de points de desserte jusqu'en 2020 et même 170 jusqu'en 2023. CFF Cargo a l'intention de démarrer son analyse région par région en commençant par l'Oberland bernois et la région du Jura.

À l'heure de surcharge des routes, le maintien du transport des marchandises par le rail est d'une grande importance. Ce maintien est aussi important pour des raisons de politique environnementale (pollution, changement climatique).

Le démantèlement prévu dans l'Arc jurassien comporte aussi des risques pour le Canton du Jura : le transport du bois, des traverses, des betteraves, etc... par le rail ou l'installation de nouvelles entreprises souhaitant s'établir dans le canton et voulant bénéficier du transport par rail pour leurs marchandises pourraient, par exemple, être mis en péril.




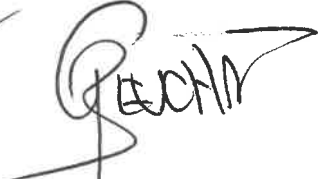
Une intervention rapide du Gouvernement pour défendre le réseau de desserte de notre canton paraît indispensable.

Dès lors, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

- **Quelle est la position du Gouvernement face à cette situation ?**
- **Le Gouvernement a-t-il été officiellement consulté par CFF Cargo ?**
- **Des démarches sont-elles en cours ou à venir afin d'éviter un démantèlement du réseau de desserte par le rail dans notre Canton ? Si oui, lesquelles ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 20 juin 2018





Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin
